



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



IA-IPR

Référence

Dossier suivi par
Annie Bousquet
Karel Dassonville
Armelle Vialar

Téléphone
05 36 25 72 14/15/16

Fax
05 36 25 72 11

Mél.
ipr@ac-toulouse.fr
annie.bousquet@ac-toulouse.fr
karel.dassonville@ac-toulouse.fr
armelle.vialar@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 1^{er} septembre 2017

Annie BOUSQUET, Karel DASSONVILLE
et Armelle VIALAR

IA-IPR Sciences de la vie et de la Terre
à
Mme/M. les professeur.e.s de
Sciences de la vie et de la Terre
S/c du chef d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2017 pour les enseignants de Sciences de la vie et de la Terre au collège et au lycée.

Référence : lettrerentree17

Cher-e-s collègues,

L'équipe des IA-IPR SVT vous souhaite une bonne année 2017-2018 et adresse ses vœux de bienvenue aux nouveaux arrivants dans notre académie. Par notre expérience auprès des établissements, nous savons pouvoir compter sur vous, professeurs de SVT en collège et en lycée, pour participer à l'action collective pour la réussite des élèves.

Des informations complémentaires à cette lettre sont en ligne sur la page d'accueil du site pédagogique SVT de l'académie (voir page 2 et 3). Ce canal d'information, rapide et réactif, est très fréquemment actualisé. **Etant notre vecteur principal d'information, vous devez le consulter régulièrement** pour être informés dans les meilleurs délais.

Pour accompagner la réflexion individuelle et d'équipe, vous trouverez ci-après les principales données de cette rentrée 2017 :

- actualité institutionnelle et conseils pour 2017-2018 en page 2
- informations pour la rentrée : bilan des épreuves du baccalauréat et de l'évaluation des compétences expérimentales en page 3
- référence des textes en vigueur en page 4

Merci de veiller à ce que tous les enseignants de SVT de l'établissement prennent connaissance de ces informations et tout particulièrement les professeurs **nommés en cours d'année**.

Un contact SVT en établissement nous est indispensable. Aussi, en ce début d'année, nous vous remercions de bien vouloir indiquer qui assumera cette année la mission de coordonnateur disciplinaire. A cet effet, connectez-vous à l'ENT académique <http://ac-toulouse.entmip.fr/espaces-pedagogiques/svt/> et complétez le formulaire

Merci de veiller à ne pas laisser de fautes de frappe.

Annie BOUSQUET, Karel DASSONVILLE et Armelle VIALAR



Actualité institutionnelle et conseils pour 2017 - 2018

2/4

1 – Communication du collège des IA-IPR de l'académie:

Pour la rentrée 2017, le collège des IA-IPR de l'académie de Toulouse engage les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser tout particulièrement sur les priorités suivantes :

-l'inscription de l'action des équipes dans **les valeurs de la République** pour construire une école bienveillante, attentive aux besoins de tous les élèves, plus juste et qui favorise la réussite de chacun ;

-la poursuite de la **mise en œuvre des programmes du collège en lien avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Les enseignants et les équipes disposent, à cette fin, de documents d'accompagnement publiés sur Eduscol;

-la poursuite de la **mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation**, avec une attention toute particulière portée à la valorisation des réussites des élèves, la mise en avant des progrès réalisés et les moyens d'y parvenir. Un travail collégial des évaluateurs, la clarté de la communication avec les familles sont nécessaires à cet effet. Le développement d'une culture commune de l'évaluation est l'occasion pour les équipes de prendre la mesure de leur action dans le cadre de leur établissement. Enfin, des évaluations nationales des acquis des élèves en mathématiques et en français sont prévues en classe de sixième à partir du mois de novembre 2017.

-l'instauration du programme « **devoirs faits** ». Ce dispositif d'aide aux devoirs dans le cadre d'études dirigées s'adresse aux élèves volontaires de collège et débutera au plus tard en novembre. Les IA IPR engagent les équipes pédagogiques et éducatives à se mobiliser pour accompagner les élèves dans ce temps d'étude organisé dans l'établissement en dehors des heures de classe. Ils soulignent à cette occasion l'importance pour l'ensemble des professeurs de réfléchir tout particulièrement l'articulation du travail en classe et du travail hors la classe.

-la poursuite de la mise en œuvre de **modalités d'enseignement diversifiées** (démarche de projet, différenciation pédagogique, travail collaboratif) dans le cadre des enseignements disciplinaires, de l'accompagnement personnalisé, des enseignements pratiques interdisciplinaires au collège, des travaux personnels encadrés et des enseignements d'exploration au lycée.

L'aménagement de la réforme du collège prévoit des modifications en ce qui concerne l'organisation des EPI : ils sont désormais ouverts dès la sixième et les huit thématiques précédemment fixées disparaissent pour laisser plus de liberté aux équipes pédagogiques. En outre, pour plus de souplesse, les quatre heures hebdomadaires dévolues aux enseignements complémentaires peuvent être attribuées soit aux EPI, soit à l'Accompagnement Personnalisé, soit aux deux. Un seul impératif à respecter : à l'issue du cycle 4, tout élève doit avoir bénéficié de chacune des formes d'enseignements complémentaires : EPI et Accompagnement Personnalisé.

-la contribution des disciplines à l'ensemble des **quatre parcours éducatifs** ([parcours avenir](#), [parcours citoyen](#), [parcours d'éducation artistique et culturelle](#), [parcours éducatif de santé](#)). Ces parcours, ainsi que le [parcours d'excellence](#) concernant les élèves des établissements classés en éducation prioritaire, sont portés par l'ensemble des équipes éducatives de l'établissement, en lien avec des partenaires extérieurs. Ils permettent la mise en cohérence entre les projets menés dans et hors la classe et favorisent "la continuité de l'école à l'enseignement supérieur" (projet académique 2014-2017, axe 2).

-la prise en compte des **ressources numériques** mises à disposition notamment via le [portail Eduscol](#) et les usages pédagogiques du [numérique](#). Les enseignants des collèges numériques et des lycées l@bellisés sont tout particulièrement concernés par ce sujet.

La rentrée 2017 marque également l'ouverture des **sites disciplinaires académiques rénovés** et du [site pédagogique transversal](#). Les professeurs trouveront sur ce dernier des ressources issues des sites disciplinaires et concernant des dispositifs interdisciplinaires ou des enseignements transversaux mais également des ressources spécifiquement élaborées.

Enfin, les missions d'évaluation et d'accompagnement des corps d'inspection se dérouleront désormais dans le cadre du protocole **Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations**.

le PAF et sur le site <http://www.maisons-pour-la-science.org/midi-pyrenees>.



Informations pour la rentrée 2017 en SVT

3/4

Tuteurs des professeurs stagiaires

L'ESPE prévoit une réunion le **mercredi 20 septembre** pour les professeurs titulaires du public encadrant des professeurs débutants lors de cette rentrée.

Bilan des épreuves du baccalauréat et de l'évaluation des compétences expérimentales

Moyenne académique	2017	2016	2015	2014	2013
Série S (moyenne globale de l'épreuve)	13,00	13,36	13,58	12,73	13,19
Epreuve anticipée Série ES	11,48	12,26	13,38	12,28	12,87
Epreuve anticipée Série L	10,77	11,22	12,80	11,61	11,89
Compétences expérimentales	15,00	14,57	14,47	14,65	14,55
TPE toutes séries	14,08	14,11	14,04	13,98	13,88

Bilan des épreuves du diplôme national du brevet impliquant les sciences et technologie

Moyenne académique	2017
Epreuve orale	77,86 /100
Epreuve de sciences, partie 1 - Physique-Chimie	13,71 /25
Epreuve de sciences, partie 2 - Sciences de la vie et de la Terre	15,07 /25



Références et bases de travail

- ▶ **Textes généraux** (voir compléments en ligne sur le site SVT et sur Eduscol)
 - **Circulaire de rentrée** publiée au [B.O. n°10 du 9 mars 2017](#)
 - [Loi pour la refondation de l'Ecole](#)
 - [Arrêté du 19 mai 2015](#) relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège
 - Circulaire parue au [BO n°27 du 2 juillet 2015](#) sur l'organisation des enseignements au collège
 - [Socle commun de connaissances de compétences et de culture](#)
 - [Modalité d'attribution du diplôme national du brevet](#)
 - [Évaluation des acquis scolaires des élèves et livret scolaire, à l'école et au collège](#)
 - **Formation des enseignants** : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation parus au [B.O. n° 30 du 25 juillet 2013](#)
 - **Missions du professeur** : circulaire parue au BO 22 du 29 mai 1997 et [décret du 20 août 2014](#) relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré
 - **B2I** : textes sur [B.O. n°31 du 29 août 2013](#) et feuilles de position sur le site Eduscol
 - **Mission des personnels de laboratoire** : Voir [JO du 18 août 2011](#)
 - Dissections animales en cours de sciences de la vie et de la Terre et bio-physiopathologie humaine : voir [BO n°29 du 21 juillet 2016](#)

- ▶ **Epreuves du baccalauréat**
 - **Classes de Première L et ES** : épreuve anticipée du baccalauréat : [BO n° 16 du 21 avril 2011](#)
 - **Classes de Terminale S** : programmes publiés au [BO spécial n°7 du 6 octobre 2011](#)
 - **TPE** : [BO N°27 du 2 juillet 2015](#) et [BO n°9 du 2 mars 2017](#) donnant des modifications pour la mise en œuvre des TPE en série générale portant sur le rôle du carnet de bord, le respect des consignes méthodologiques concernant la citation des sources et sur les usages pertinents des NTIC en TPE.
 - **Bilan des ECE** : il sera prochainement envoyé aux coordonnateurs des établissements